

Préavis municipal n°29-2020 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 375'000.- (trois cent septante-cinq mille francs) pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n°29-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit d'un montant de CHF 375'000.- (trois cent septante-cinq mille francs) pour financer la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux servant d'aides à la traversée et d'éléments de modération des vitesses de circulation, ainsi que la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens.

1 Préambule

Depuis le 16 décembre 2019, la ligne de transport public tl 54 reliant Renens à Cheseaux a été prolongée jusqu'au terminus de Grand-Mont, via Morrens, Cugy et la zone industrielle du Budron. Pour Cugy, c'est une nouvelle liaison de transport en commun qui s'est ouverte vers l'ouest, avec une connexion au LEB à Cheseaux et à la gare CFF de Renens. Sur le territoire cugieran, les arrêts de cette nouvelle ligne sont ceux de la ligne tl 60 (Cugy-Cavenette, Cugy-Poste et Cugy-Village). L'arrêt Cugy-Moulin étant hors du tracé de la ligne, les quartiers nord de Cugy ne sont quant à eux pas desservis de manière optimale, raison pour laquelle un projet d'arrêt de bus supplémentaire à la route de Morrens a été lancé en collaboration avec les transports publics de la région lausannoise (tl).

2 Projet de réaménagement

2.1 Enjeux et objectifs

L'objectif principal du projet est la création d'une paire d'arrêts de bus permettant d'offrir une meilleure desserte des transports publics pour les quartiers nord de Cugy, notamment la zone industrielle et artisanale Dailles-Orgevaux ainsi que les quartiers d'habitation du secteur Petits-Esserts. Le choix de la localisation de l'arrêt s'est fait en prenant en compte les bassins de population concernés, mais également les aspects d'accessibilité piétonne (y compris pour les personnes à mobilité réduite) et ceux liés à une limitation des coûts.

Parallèlement à la question des nouveaux arrêts de bus, le projet s'est attelé à solutionner différentes problématiques présentes dans le secteur :

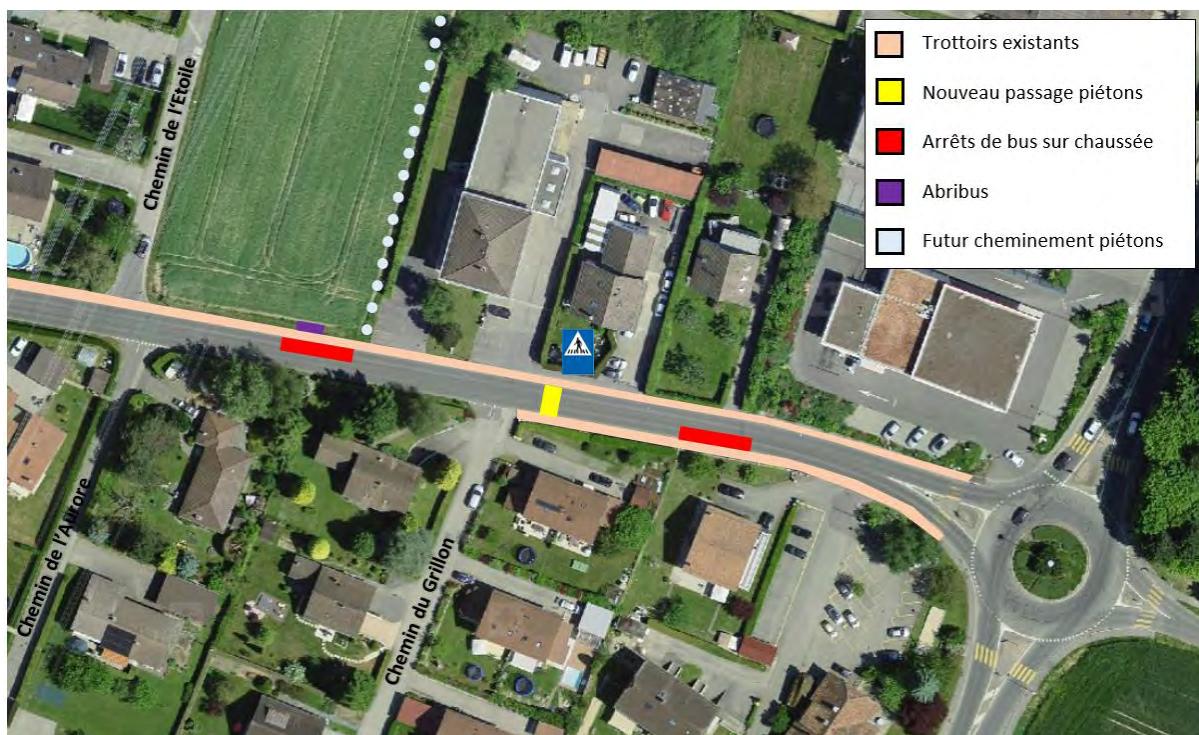
- *Sécurisation des traversées piétonnes*: la route de Morrens est actuellement dépourvue de passage pour piétons. La transversalité piétonne n'y est donc pas aisée alors qu'un réseau de cheminement latéraux y est bien présent avec les chemins du Joran, d'Au Bosson, de l'Aurore et du Grillon au sud et les chemins de l'Etoile et de la Foretalaz au nord.

- *Modération du trafic*: la route de Morrens constitue l'axe d'entrée nord-ouest dans la commune de Cugy. Aucun élément de modération n'est présent, ni en entrée de localité, ni le long de cet axe, conduisant à des vitesses de circulation supérieures à la limitation générale à 50 km/h. Une campagne de mesures réalisée en été 2019 au niveau du débouché du chemin d'Au Bosson a montré que plus de 40% des véhicules entrant à Cugy sont en excès de vitesse.
- *Assainissement du bruit routier*: l'étude d'assainissement du bruit routier de 2018 menée sur le territoire cugieran a mis en exergue un dépassement des valeurs limites d'immissions pour plusieurs bâtiments situés le long de la route de Morrens. La pose d'un revêtement phonoabsorbant et la mise en place d'aménagements centraux et latéraux modérant les vitesses de circulation à la route de Morrens ont été retenus comme mesures d'assainissement.

2.2 Principe d'aménagement

Le projet prévoit la création d'une nouvelle paire d'arrêts de bus (futur arrêt « Cugy-Grillon ») sur les trottoirs existants de la route de Morrens, de part et d'autre du débouché du chemin du Grillon (voir Figure ci-dessous). Afin de permettre une bonne accessibilité aux bus pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les quais sont rehaussés avec des bordures de +22 cm. Une zone d'accès PMR ainsi qu'un abribus sont prévus du côté nord (direction Renens). L'empâtement occasionné sur la parcelle privée adjacente est réglé par servitude, tout comme le futur cheminement piétonnier situé à l'est de la parcelle qui permet une connexion sécurisée au chemin des Dailles. Un nouveau passage pour piétons vient compléter l'aménagement.

Figure 1 : Principe d'implantation de la paire d'arrêts de bus Cugy-Grillon



Le projet comprend également la mise en place de deux décrochements latéraux selon le principe ci-après.

Figure 2 : Principe d'implantation des deux décrochements latéraux



Réduisant la largeur de la chaussée à 5.00 mètres, ces décrochements latéraux remplissent plusieurs fonctions. En rétrécissant ponctuellement la route, ils servent comme aide à la traversée pour les piétons provenant et/ou à destination du chemin du Joran et du chemin d'Au Bosson, sachant que la chaussée sud est dépourvue de trottoir. Ils constituent également des éléments de modération des vitesses de circulation, en cohérence avec l'étude d'assainissement du bruit. Le décrochement latéral le plus à l'ouest, situé à la limite communale avec Morrens, permet quant à lui de marquer la « porte d'entrée dans Cugy » et d'ainsi ralentir les véhicules entrants avant le débouché du chemin du Joran.

Finalement, le projet inclut la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant sur l'ensemble de la route de Morrens, de son extrémité ouest à la limite communale avec Morrens à son extrémité est à l'intersection avec la route cantonale RC 501.

3 Impacts financiers

3.1 Coûts des travaux

Le coût total du projet est devisé à CHF 375'000.-. Il comprend les travaux de génie civil, les diverses fournitures ainsi que les frais d'étude et d'exécution (y compris la mise en soumission suivant un appel d'offres sur invitation, la direction des travaux, la mise à jour des plans et le contrôle des coûts), ainsi que les coûts de promotion et communication liés à cette nouvelle offre de transport public.

| REAMENAGEMENT ROUTE DE MORRENS | [CHF TTC] |
|--|----------------------|
| Génie civil | CHF 250'000.- |
| Arrêts de bus (y compris nouveau passage pour piétons) | CHF 85'000.- |
| Décrochements latéraux | CHF 40'000.- |
| Revêtement phonoabsorbant | CHF 125'000.- |
| Fournitures et autres corps de métier | CHF 45'000.- |
| Marquage et signalisation | CHF 10'000.- |
| Abribus | CHF 35'000.- |
| Honoraires | CHF 60'000.- |
| Analyses HAP | CHF 2'000.- |
| Géomètre | CHF 2'000.- |
| Honoraires études et exécution | CHF 51'000.- |
| Promotion et communication | CHF 5'000.- |
| SOUS-TOTAL | CHF 355'000.- |
| Divers et imprévus (arrondis) | CHF 20'000.- |
| TOTAL PREAVIS | CHF 375'000.- |

3.2 Subventionnement attendu

En lien avec les travaux entrepris sur une route cantonale en traversée de localité, la Commune de Cugy peut prétendre à un subventionnement de la part de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) pour un montant estimé à environ CHF 67'000.-.

3.3 Coûts à la charge du budget de fonctionnement

Le coût du projet, d'un montant de CHF 375'000.- divers et imprévus compris, sera amorti sur une durée de 15 ans, avec un financement assuré par les liquidités ou l'emprunt.

Les charges liées à l'investissement global du projet qui grèveront le budget dès 2022 sont ainsi estimées comme suit :

| TOTAL DES COUTS DU PROJET | CHF 375'000.- |
|---|---------------------|
| Amortissement annuel de l'investissement | CHF 25'000.- |
| Intérêt moyen annuel estimé à 1.8% | CHF 3'500.- |
| Charges annuelles moyennes au budget | CHF 28'500.- |

4 Planning prévisionnel

Le projet tel que présenté ci-dessus fera l'objet d'une mise à l'enquête publique du 21 août au 20 septembre 2020 dans les communes de Cugy et Morrens.

Une procédure d'appel d'offres sur invitation sera menée durant la fin de l'été afin de permettre une adjudication des travaux d'ici septembre 2020.

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction et de la levée des oppositions qui pourraient éventuellement être déposées, il est prévu de réaliser les travaux en automne 2020 (hors revêtement phonoabsorbant et abribus qui interviendront en 2021), pour une mise en service des arrêts de bus au changement d'horaire le 13 décembre 2020.

5 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis n°29-2020 du 10 août 2020,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis et de réaliser toutes les démarches administratives et légales nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 375'000.- (trois cent septante-cinq mille francs) pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir les travaux sur une durée de 15 ans.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 10 août 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Patrick Csikos

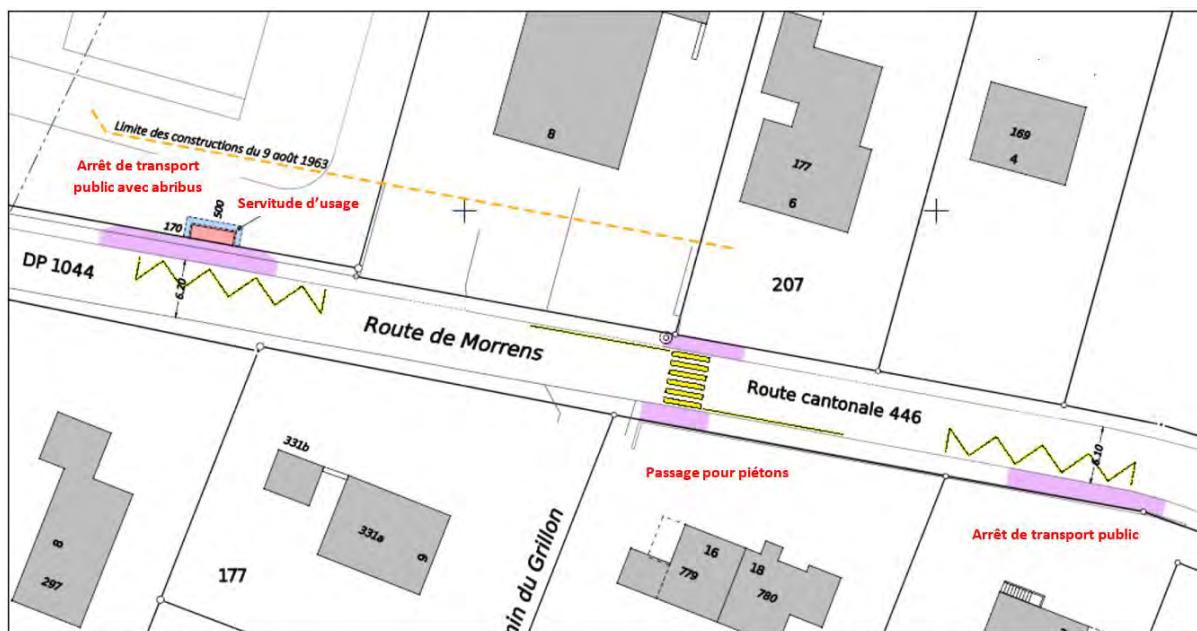
Municipale en charge du dossier : Mme Frédérique Roth

Annexe :

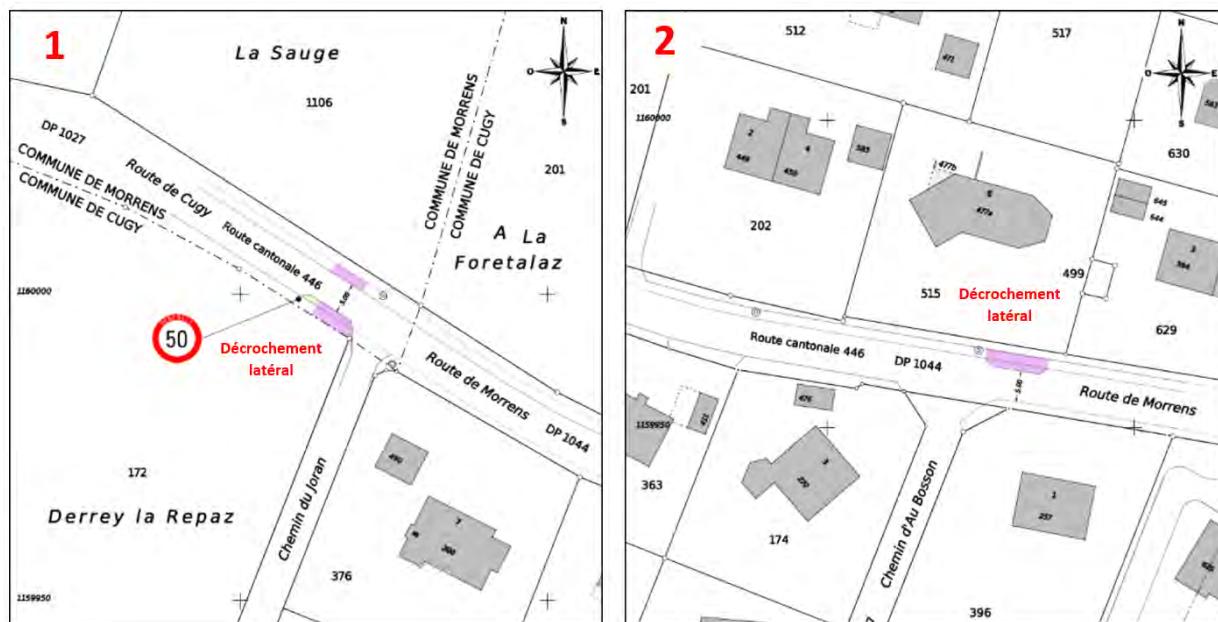
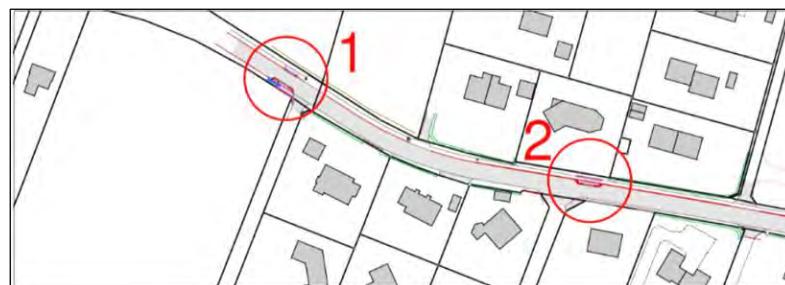
- Plans de situation du projet à la route de Morrens

ANNEXE : Plans de situation du projet de la route de Morrens

Partie est – implantation des arrêts de bus Cugy-Grillon et du nouveau passage pour piétons au niveau du débouché du chemin du Grillon.



Partie ouest – décrochements latéraux comme aides à la traversée piétonne et éléments de modération des vitesses de circulation aux débouchés des chemins du Joran et d'Au Bosson.



CONSEIL COMMUNAL DE CUGY

COMMISSION AD HOC

Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis n° 29-2020

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 375'000.- (trois cent septante-cinq mille francs) pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens.

| Composition de la Commission ad hoc | Dates des réunions | |
|-------------------------------------|--------------------|------------|
| | 24.08.2020 | 31.08.2020 |
| Anne-Séverine Schweizer | Rapporteuse | x |
| François Vincent | Président | x |
| Catherine Christe | Membre | x |
| Olivier Mirshak | Secrétaire | x |

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission ad hoc tient à remercier Madame la Conseillère Municipale Frédérique Roth (Dicastère des services industriels, transports et mobilité, routes et voiries) pour l'établissement du présent préavis, ainsi que Thierry Amy, Syndic de la commune et Luc Gindroz, Ingénieur Génie civil chez Courdesse & associés, Ingénieurs et Géomètres SA pour avoir remplacé Madame Roth dans le cadre de la présentation du projet lors de notre séance du 24 août 2020 en présence de la Commission des finances. Les explications fournies durant cette séance nous ont permis de pleinement répondre à nos interrogations.

2. Analyse et commentaires de la Commission ad hoc

Arrêts de bus Cugy-Grillon – Ligne TL 54

Selon la Commission, ce projet prend en considération l'aménagement pragmatique des stations de bus du village et les besoins des utilisateurs, tout en limitant les dépenses engendrées. Cette nouvelle paire d'arrêts permettra de mieux desservir les quartiers Nord du village ainsi que la zone mixte des Dailles.

La disposition des arrêts de bus sur la route de Morrens nous paraît parfaitement adéquate eu égard aux possibilités d'aménagement de la zone ciblée.

Le projet tel que présenté prévoit l'aménagement d'un abribus direction Renens. La solution retenue d'implanter l'abribus de ce côté se justifie pleinement par le fait que la majorité des usagers se déplacent en direction de Renens pour rejoindre leur lieu d'activité et retournent sur Cugy en empruntant le chemin inverse. L'attente aux arrêts se fait au départ et non à l'arrivée.

L'implantation d'un passage piétons entre les deux arrêts de bus renforce la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

Nous invitons la Municipalité à prendre en considération les risques liés aux éventuels dépassements du bus en stationnement sur l'arrêt direction Renens, la visibilité y étant limitée.

Enfin, le planning tel que présenté dans le préavis permet de mettre en service ces nouveaux arrêts dès le changement d'horaire des TL le 13 décembre 2020.

Sécurité et assainissement du bruit

La combinaison des marquages jaunes aux arrêts de bus, du passage piéton ainsi que les décrochements latéraux permettent à la fois de ralentir le trafic et de réduire les nuisances sonores.

L'emplacement retenu pour le premier décrochement en direction de Cugy permet de marquer clairement l'entrée en localité et la limitation de la vitesse à 50km/h.

D'autre part, nous partageons l'avis de la Municipalité quant à l'opportunité de poser un revêtement phono-absorbant qui, en conjonction avec les décrochements latéraux susmentionnés, permet de limiter les nuisances sonores.

La pose de ce revêtement améliore le confort des riverains, pour un coût limité en prenant en considération les subventions y relatives.

3. Conclusion

Au terme de son étude, la Commission ad hoc accepte les conclusions du préavis et recommande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 29-2020 tel que présenté.

Cugy, le 4 septembre 2020

Anne-Séverine Schweizer

François Vincent

Catherine Christe

Olivier Mirshak



Commission des finances

Législature 2016-2021

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal n° 29-2020

Octroi d'un crédit de CHF 375'000.- (trois cent septante-cinq mille francs) pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens

| Membre | Fonction | 24.00.2020 |
|-----------------|--------------------|------------|
| Eric Bron | Membre, rapporteur | x |
| Armand Jost | Président | x |
| Isabel Matos | Membre | |
| Philippe Muggli | Membre | X |
| Andreas Zaugg | Membre | |

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En date du 24 août 2020 les membres de la Commission des finances (Cofin), ainsi que les membres de la commission ad hoc ont rencontré M. le Syndic Thierry Ami en charge de ce dossier, en l'absence de Mme Frédérique Roth, accompagné de M. Deillon, technicien communal.

La Cofin les remercie pour les explications détaillées reçues et pour les échanges transparents, constructifs et très utiles à la rédaction de ce rapport.

2. Analyse de la Commission

Sur le principe, la Cofin soutient ce projet de la Municipalité, qui permettra d'accroître l'attractivité de la nouvelle ligne TL 54 pour les habitants de Cugy par la création de deux nouveaux arrêts de bus entre l'arrêt Cugy-Village (Migros) et l'arrêt de la Grande Salle de Morrens, distants de plusieurs centaines de mètres. Cette nouvelle desserte par la ligne TL 54 est en effet un axe Est-Ouest important reliant Cugy à la gare de Renens, qui sera un centre névralgique du trafic ferroviaire de la région lausannoise.

En termes financiers, les travaux sont estimés à CHF 375'000.-, soit une charge annuelle de CHF 28'500.- pour la commune (voir point 3.3 du préavis), ce qui comprend non seulement la création des deux arrêts de bus et d'un passage piétons, mais aussi la pose de décrocheurs latéraux et d'un revêtement phonoabsorbant.

La Cofin s'est interrogée sur l'opportunité de renoncer aux investissements liés à la pose d'un revêtement phonoabsorbant, dont le coût représente environ le tiers de l'investissement prévu (CHF 125'000.-).

La Cofin constate toutefois que la pose d'un revêtement phonoabsorbant obéit à une obligation légale, dès lors que les communes doivent réduire les nuisances liées au bruit d'ici 2022. L'Ordonnance

fédérale sur la protection contre le bruit (OPB ; RS 814.41) prévoit d'ailleurs des subventions en la matière jusqu'au 31 décembre 2022.

En l'espèce, la subvention serait de CHF 67'000.-, soit plus de la moitié du coût du revêtement.

En résumé, nous pouvons comparer deux variantes de projet comme suit :

a) Variante sans revêtement phonoabsorbant

Le coût serait de CHF 250'000.- (CHF 375'000.- - CHF 125'000.-)

La charge annuelle serait la suivante :

Amortissement annuel : 16'666.- (si l'on garde un amortissement sur 15 ans)

Intérêts moyen annuel estimé à 1,8 % : 2'400.-

Charge annuelle : 19'066.-

b) Variante avec revêtement phonoabsorbant en incluant CHF 67'000.- de subventions

Le coût à la charge de la commune serait de CHF 308'000.- (CHF 375'000.- - CHF 67'000.-)

La charge annuelle serait la suivante :

Amortissement annuel : 20'533.- (si l'on garde un amortissement sur 15 ans)

Intérêts moyen annuel estimé à 1,8 % : 2'956.-

Charge annuelle : 23'490.-

L'écart entre les deux variantes est donc faible puisqu'il est de CHF 4'424.- par an, de sorte que la Cofin est d'avis qu'il convient d'accepter ce préavis tel que proposé.

3. Proposition de la Commission

Compte tenu de ces considérations, la Cofin propose au Conseil communal d'accepter le préavis 29-2020 et

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis et de réaliser toutes les démarches administratives et légales nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 375'000.- (trois cent septante-cinq mille francs) pour la création d'une paire d'arrêts bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir les travaux sur une durée de 15 ans.

Cugy, le 7 septembre

Eric Bron

Armand Jost

Isabel Matos

Philippe Muggli

Andreas Zaugg



Cugy, le 24 septembre 2020

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 24 septembre 2020, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis no 29-2020 « Demande d'octroi d'un crédit de CHF 375'000.- pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens » tel que présenté par la Municipalité.

